



**VILLE DE
FEIGNIES**

CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 17 FÉVRIER 2018 - 9 heures 00

Mairie - Salon d'Honneur

COMPTE RENDU



CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 17 FÉVRIER 2018 - 9h00

ORDRE DU JOUR

0	Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
	Désignation du secrétaire de séance
	Appel nominal et Pouvoirs
	Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2017
	Informations
2018-02-1	Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.
2018-02-2	Projet d'école - subvention exceptionnelle à l'APE Germaine Tortel.
2018-02-3	Voyage pédagogique - subvention exceptionnelle au Lycée Professionnel de Bavay.
2018-02-4	Fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune de Feignies.
	Questions orales et informations diverses

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2018
TENUE EN MAIRIE A 9 HEURES 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LEDUC, Maire.

PRÉSENTS :

Patrick LEDUC, Eric LAVALLEE, Elsa GAVIEIRO, Jérôme DELVAUX, Rémi THOUVENIN, Nadia ALOUACHE, Alain DURIGNEUX, Valérie LOTTIAUX, Suzelle MONIER, Martine LEMOINE, Daniel NEKKAH, Jean-Claude WASTERLAIN, Jean-Michel ZEQUES, Jean-Paul DHAEZE, Marie-Claude GHESQUIER, Danièla GREGOIRE, Anne-Marie PUTZEYS, Angélique DEVALEZ, Jérôme PARENT, Stéphanie HUMBERT, Guy LEMIRE, Viviane STANKOVIC, Jean-Claude PARENT, Jean-François LEMAITRE, Solange MOORE.

REPRÉSENTÉS :

Gaëtane GABERTHON - pouvoir à Angélique DEVALEZ

Bernadette JOUNIAUX - pouvoir à Jérôme DELVAUX

Pascal THIERY - pouvoir à Jean-Claude PARENT

Ludivine DECUIGNIERES - pouvoir à Solange MOORE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Danièla GREGOIRE

Date de convocation : 09/02/2018

Date d'affichage 09/02/2018

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par Monsieur le Maire**

- **Désignation du secrétaire de séance**
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner **Madame Danièla GREGOIRE** comme secrétaire de séance.

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

- **Appel nominal et Pouvoirs**
Rapporteur : Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire dénombre les conseillers présents et constate le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque

- **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2017**
Rapporteur : Monsieur le Maire
Compte-rendu en annexe

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 4
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, parvenu en Mairie le 15 février 2018, de Monsieur Pascal THIERY, Conseiller Municipal.

Retrait de la liste "Croire en Feignies", mais demande à rester conseiller municipal, mais indépendant.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L 2122-21 du même code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

▪ DÉCISION DU MAIRE ATTRIBUTION DU MARCHÉ - "MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS"

Vu, le marché à procédure adaptée concernant le Marché de services de Télécommunications

Vu, la publicité au BOAMP sur la plate forme dématérialisée en date du 20 mai 2017.

Vu, les critères d'attribution des offres définis dans les délais fixés dans le règlement de consultation qu'il suit :

- La valeur technique : 60 %
- Le prix : 40 %

Caractéristiques du Marché :

Le marché est alloté en quatre lots :

- **Lot 1** : Téléphonie fixe
- **Lot 2** : Téléphonie mobile
- **Lot 3** : Accès internet asymétrique et non garanti
- **Lot 4** : Accès internet symétrique et garanti

Il est possible de répondre à un ou plusieurs lots. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Le pouvoir adjudicateur a la possibilité de déclarer la procédure de marché sans suite en cas des motifs Intérêt Général.

Les travaux seront prévus pour une durée de trois ans. Le marché commencera dès l'émission de l'ordre de service.

Ont présenté une offre :

- **pour le lot 1 :**
Les Sociétés : SFR, Bouygues, Orange et Stella Télécom.
- **pour le lot 2 :**
Les Sociétés : SFR, Bouygues, Orange et Stella Télécom
- **pour le lot 3 :**
Les Sociétés : SFR, Orange et Serinya
- **pour le lot 4 :**
Les Sociétés : SFR, Orange et Serinya

Au vu des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur :

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le lot n° 1 à la Société SFR

Article 2 : d'attribuer le lot n°2 à la Société BOUYGUES

Article 3 : d'attribuer le lot n°3 à la Société ORANGE

Article 4 : d'attribuer le lot n° 4 à la Société SFR

▪ **DÉCISION DU MAIRE** **ATTRIBUTION DU MARCHÉ - "MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE"**

Vu, le marché public d'appel d'offres européen ouvert concernant le Marché de restauration collective ;

Vu, la publicité au BOAMP et sur la plate forme dématérialisée en date du 21 septembre 2017 ;

Vu, les critères d'attribution des offres définis dans les délais fixés dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

- Prix des prestations : 12 points
- Menus proposés : 8 points
- Animations : 5 points
- Mémoire Technique : 5 points

Caractéristiques du Marché :

Le marché n'est pas alloti. Marché de restauration collectives à Feignies :

Confection de repas pour la restauration scolaire, les activités de loisirs, le restaurant municipal, les personnes âgées et portage à domicile.

Ont présenté une offre :

- Société Elior Restauration,
- Société Api Restauration
- Société Dupont Restauration
- Société Appro Gestion Services.

Au vu des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur :

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le présent marché à la Société Elior Restauration.

▪ INFORMATIONS DIVERSES

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES - VENDREDI 19 JANVIER 2018



VILLE DE FEIGNIES
CONSULTATION RYTHMES SCOLAIRES

	ECOLE Elsa TRIOLET	ECOLE Germaine TORTEL	ECOLE Anne FRANK	ECOLE Jacques PREVERT	ECOLE Jean LURCAT	ECOLE Marie CURIE	ECOLE Louis PERGAUD	TOTAUX
INSCRITS	206	171	78	66	209	219	240	1189
VOTANTS	80	51	19	19	82	54	80	385
PARTICIPATION	38,83%	29,82%	24,36%	28,79%	39,23%	24,66%	33,33%	32,38%
NULS	0	1	0	0	1	0	0	2
BLANCS	0	0	0	0	0	0	1	1
EXPRIMES	80	50	19	19	81	54	79	382
EXPRIMES %	100,00%	98,04%	100,00%	100,00%	98,78%	100,00%	98,75%	99,22%
SEMAINE A 4,5 JOURS	22	13	3	5	20	12	16	91
	27,50%	26,00%	15,79%	26,32%	24,69%	22,22%	20,25%	23,82%
SEMAINE A 4 JOURS	58	37	16	14	61	42	63	291
	72,50%	74,00%	84,21%	73,68%	75,31%	77,78%	79,75%	76,18%

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES CONSEILS D'ÉCOLE - 23 ET 25 JANVIER 2018

	Position Majoritaire du Conseil d'école		Détail des votes			
	4 jours	4,5 jours	Votants	4 jours	4,5 jours	Blancs
Ecole Elsa TRIOLET	1		10	9	1	0
Ecole Germaine TORTEL	1		9	9	0	0
Ecole Anne FRANK	1		3	3	0	0
Ecole Jacques PREVERT	1		7	6	1	0
Ecole Jean LURCAT	1		15	8	6	1
Ecole Marie CURIE	1		16	12	4	0
Ecole Louis PERGAUD	1		20	19	1	0
TOTAUX	7	0				

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DÉLIBÉRATIONS

POLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE Direction des Finances - Marchés Publics

2018-2-1

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

Rapporteur : Monsieur le Maire

annexe 2018-2-1: ROB 2018

En vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3500 habitants doivent, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce débat qui n'a pas de caractère décisionnel, doit permettre l'information des élus sur la gestion de la collectivité et sur les grandes orientations budgétaires des prochains exercices.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui reprend les grandes lignes de la gestion des trois dernières années, en matière d'équilibre budgétaire, de fiscalité, d'investissement, de dette et d'évolution du personnel communal est joint en annexe.

La seconde partie présente une analyse prospective sur les 3 prochaines années, tenant compte des décisions financières de l'État et de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, impactant directement la gestion de la ville.

Ceci exposé, le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 et de la tenue des débats d'Orientation Budgétaire.

Avis de la Commission Finances en date du 7 Février 2018

AVIS FAVORABLE

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018
A ÉTÉ ACTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-2-2

Projet d'école : subvention exceptionnelle à l'APE Tortel.

CM_CR_17-02-18 - 8/15

L'école Germaine Tortel sollicite une demande de soutien financier dans le cadre de son projet d'école.

Ce projet intitulé "Identifier, comprendre ses émotions à l'école" doit permettre aux élèves de maîtriser le langage pour exprimer leurs émotions. Diverses actions sont prévues avec notamment l'intervention de professionnels.

La commission de Finances propose d'octroyer une subvention de 3 € par enfant participant à cette action, soit un montant global de 285 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits :

- au Budget 2018 - section de fonctionnement
- au chapitre 67 - charges exceptionnelles
- article 6745- subventions de fonctionnement exceptionnelles

Vu, l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Février 2018 :

AVIS FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De verser** une subvention exceptionnelle de 285 € à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Tortel.

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 4
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-2-3

Voyage Pédagogique - subvention exceptionnelle au lycée Professionnel de Bavay

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre d'un voyage pédagogique, le Lycée Professionnel de Bavay sollicite une demande de soutien financier pour un élève résidant à Feignies.

Ce séjour se déroulera à Barcelone du 16 au 21 avril 2018 et permettra aux élèves de découvrir la culture espagnole et de mettre en pratique leur connaissance linguistique.

La commission des Finances propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 € pour soutenir ce projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits :

- au Budget 2018 - section de fonctionnement
- au chapitre 67 - charges exceptionnelles
- article 6745- subventions de fonctionnement exceptionnelles

Vu, l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Février 2018 :

AVIS FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De verser** une subvention exceptionnelle de 50 € au Lycée Professionnel de Bavay.

En exercice : 29

Présents : 25

Procurations : 4

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

**POLE ÉDUCATION - CITOYENNETÉ et SOLIDARITÉS
DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Service Enseignement**

2018-2-4**Fixation des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune de Feignies.****Rapporteur : Madame Nadia ALOUACHE, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Scolaires, Jeunesse, Restauration Collective.**

Vu l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu les articles D521-1 et D521-4 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Considérant le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune de Feignies en matière d'enfance et de petite enfance ;

Considérant que les parents des écoles maternelles et élémentaires publiques ont été consultés le Vendredi 19 janvier 2018 ;

Considérant les réunions des Conseils d'école qui se sont tenus les 23 et 25 janvier 2018 et se sont prononcés sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 ;

Considérant les résultats des votes des conseils d'École

	Position Majoritaire du Conseil d'école		Détail des votes			
	4 jours	4,5 jours	Votants	4 jours	4,5 jours	Blancs
École Elsa TRIOLET	1		10	9	1	0
École Germaine TORTEL	1		9	9	0	0
École Anne FRANK	1		3	3	0	0
École Jacques PREVERT	1		7	6	1	0
École Jean LURCAT	1		15	8	6	1
École Marie CURIE	1		16	12	4	0
École Louis PERGAUD	1		20	19	1	0

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école maternelle Jacques Prévert en date du 25 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école maternelle Anne Frank en date du 25 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école maternelle Elsa Triolet en date du 23 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école maternelle Germaine Tortel en date du 23 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école élémentaire Marie Curie en date du 23 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école élémentaire Jean Lurçat en date du 23 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Vu la position majoritaire du Conseil d'école de l'école élémentaire Louis Pergaud en date du 23 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et sa proposition de définition des horaires scolaires pour la rentrée 2018 ;

Considérant que la commune de Feignies organise le transport scolaire et ne peut pas organiser ce service avec deux circuits de ramassage scolaire différents pour des raisons techniques et financières ;

Considérant que des aménagements à la marge pourront être envisagés pour prise en compte d'éléments le nécessitant (ex : organisation du transport scolaire de l'École Marie Curie...);

Considérant que, pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les sept écoles ;

Pour toutes ces raisons, il convient d'harmoniser les horaires des sept écoles de la commune et revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement comme indiqués ci-après dès la rentrée de septembre 2018 ;

Écoles maternelles
Elsa Triolet - Germaine Tortel - Jacques Prévert

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30		13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30

École maternelle Anne Frank

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 55- 11 h 55	8 h 55- 11 h 55		8 h 55- 11 h 55	8 h 55- 11 h 55
pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13 h 25 - 16 h 25	13 h 25 - 16 h 25		13 h 25 - 16 h 25	13 h 25 - 16 h 25

École élémentaire

Jean Lurçat - Louis Pergaud

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30		13 h 30 - 16 h 30	13 h 30 - 16 h 30

École élémentaire Marie Curie

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h 05 - 12 h 05	9 h 05 - 12 h 05		9 h 05 - 12 h 05	9 h 05 - 12 h 05
pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13 h 35 - 16 h 35	13 h 35 - 16 h 35		13 h 35 - 16 h 35	13 h 35 - 16 h 35

Il est proposé au conseil municipal

- **d'approuver** la présente délibération pour une application à la rentrée 2018/2019 ;
- **de modifier** les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Feignies comme indiqués ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 4

Pour : 0

Contre : 21

MM. Jérôme DELVAUX, Daniel NEKKAH, Jean-

Votants : 21
Exprimés : 21

Claude WASTERLAIN, Jean-Michel ZEQUES, Jean-Paul DHAENZE, Jérôme PARENT, Guy LEMIRE, Jean-Claude PARENT, Jean-François LEMAITRE, Pascal THIERY.

Mmes Valérie LOTTIAUX, Suzelle MONIER, Marie-Claude GHESQUIER, Danièla GREGOIRE, Anne-Marie PUTZEYS, Angélique DEVALEZ, Stéphanie HUMBERT, Viviane STANKOVIC, Solange MOORE, Gaëtane GABERTHON, Bernadette JOUNIAUX

Abstentions : 8

MM. Rémi THOUVENIN, Alain DURIGNEUX,
Eric LAVALLEE, Patrick LEDUC,

Mmes Elsa GAVIEIRO, Nadia ALOUACHE, Ludivine DECUIGNIERES, Martine LEMOINE

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE CONTRE L'ADOPTION DE LA DELIBERATION

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

QUESTIONS ORALES et INFORMATIONS DIVERSES

- **Calendrier Institutionnel**

Il est proposé d'organiser les prochains conseils municipaux (*date prévisionnelle - susceptible de modification*) le :

Samedi 31 mars 2018 à 9 heures - Mairie de Feignies - Salon d'honneur

- (Vote du Budget Primitif, Compte Administratif, Compte de Gestion...)

Séance close à 11 heures

Patrick LEDUC,
Maire de Feignies.

Daniëla GREGOIRE,
Secrétaire de séance.